



ARRETE N° ARR 25.261/N

ABROGATION DE L'ARRETE N°19.371/DN PORTANT INSTAURATION ET REGLEMENT DE LA VIGNETTE VERTE A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019
--

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°19.371/DN en date du 14 septembre 2019, portant instauration et réglementation de la vignette verte à compter du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT que le stationnement est gratuit pendant une durée d'une heure sur l'ensemble des emplacements situés en centre-ville,

CONSIDERANT que le parking du Théâtre du Val d'Yerres offre une gratuité de stationnement de deux heures, rendant dès lors la vignette verte sans objet,

ARRETE

ARTICLE 1 : **ABROGE** l'arrêté n°19.371/DN susvisé.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,

Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes des Services de la ville de Brunoy,

Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,

Monsieur le Responsable de la Police municipale de Brunoy,

Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 25.261/N

**ABROGATION DE L'ARRETE N°19.371/DN PORTANT
INSTAURATION ET REGLEMENT DE LA VIGNETTE VERTE A
COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 21 mai 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 23/05/2025



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.261/N

Objet de l'acte : ABROGATION DE L'ARRETE N° 19.371/DN PORTANT INSTAURATION ET
REGLEMENT DE LA VIGNETTE VERTE A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019
Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes
réglementaires
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250521-BRU_AR_24872_1-AR
Date de l'acte : 21/05/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24872_1

Date de réception en Préfecture : 23 mai 2025